

PROMOUVOIR L'INCLUSION

Table des matières

Introduction	1
1°) Partager une référence commune avec l'EPL.....	3
Enjeux.....	3
Leviers	3
2°) Inscrire les ressources et compétences de la Segpa au sein de l'EPL.....	4
Enjeux.....	4
Leviers	4
3°) Expérimenter un service dédié au parcours inclusif tout au long de la scolarité.	5
Enjeux.....	5
Définition	5
Fonctionnement.....	5
Missions	5
Composition du service.....	6
Rémunération	6

Introduction

Depuis la loi de 2005 en faveur des personnes en situations de handicap et depuis la circulaire de rentrée de 2013 inscrivant le principe d'inclusion des personnes en situations de handicap au centre du système éducatif, nous constatons une réaffirmation du collège unique.

L'inclusion se définit comme la capacité d'une école ou d'un établissement « ... à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. »¹ L'inclusion pose ainsi le principe suivant : « aucun élève ne peut être tenu en dehors de l'école ordinaire et qu'il n'y a pas lieu d'examiner si les conditions d'accueil permettent sa scolarisation effective »².

¹ <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

² Jean Marc Lesain Delabarre – Handicap et éducation, Université de Paris Ouest

La notion de besoin éducatif particulier (BEP) renvoie à la notion de contrainte et d'obstacle que rencontrent certains élèves dans leur relation à l'école et aux apprentissages :

- Elèves en situation de handicaps physiques, sensoriels, ou mentaux
- Elèves en situation de difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école
- Enfants intellectuellement précoces
- Enfants malades
- Enfants en situation familiale ou sociale difficile
- Mineurs en milieu carcéral
- Elèves nouvellement arrivés en France
- Enfants du voyage...

La notion d'inclusion implique donc de considérer et de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves afin de leur permettre de **FAIRE COMME** tous les élèves pouvant apprendre dans les conditions attendues par l'institution. L'école inclusive, en mettant en avant le principe et l'ambition « d'égalité des chances », prend ses distances avec la précédente notion : « l'intégration », qui se limitait à permettre à chaque élève à BEP de **FAIRE AVEC** tous les élèves pouvant apprendre dans les conditions attendues par l'institution.

Les enjeux sous-jacents de l'inclusion sont ainsi de « permettre une réflexion pédagogique qui conduit les professionnels à concevoir le fonctionnement d'une classe, d'une section ou d'un établissement avec la préoccupation de permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs performances et leurs difficultés, de bénéficier des enseignements scolaires. »³

La détection des besoins éducatifs particuliers et la détermination des accompagnements pédagogiques sont donc au centre de la problématique de l'inclusion. En effet, des BEP des élèves découlent une organisation d'établissement, une organisation et des adaptations pédagogiques ou encore des exigences aménagées. Or, l'analyse des élèves et la mise en lumière des BEP sont des compétences professionnelles à part entière et ne s'acquiert pas magiquement, comme le suppose la certification professionnelle CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

Compte tenu du public orienté en Segpa, à savoir des élèves à BEP en grande difficulté scolaire - pour lesquels la notion d'inclusion est au centre de leur scolarité - il apparaît comme évident, pour la Segpa de s'emparer et de mener une réflexion sur la mise en place de cette notion au quotidien dans l'établissement.

C'est ainsi que la Segpa, consciente de son histoire et de ses freins, doit évoluer et se projeter vers une référence commune avec les autres collégiens, tout en confirmant sa place au sein de l'institution, à savoir l'accompagnement d'élèves à BEP dans l'impossibilité de se conformer seuls à cette référence !

³ Jean Marc Lesain Delabarre – Handicap et éducation, Université de Paris Ouest

1°) Partager une référence commune avec l'EPL

Enjeux

1. S'assurer que les élèves orientés en Segpa s'identifient comme des collégiens
2. S'assurer que les élèves orientés en Segpa soient considérés comme des collégiens.

Leviers

1. Vie scolaire et cadre de l'EPL identique quels que soient les BEP.
2. Multiplier les parcours inclusifs des élèves de Segpa dans les classes ordinaires.
3. Inscription et accompagnement des élèves de Segpa vers l'obtention du DNB.
4. Possibilité d'inscriptions des élèves de Segpa dans toutes les activités péri-scolaire.
5. Accueil des élèves de la Segpa dans le dispositif d'aide aux devoirs.
6. Multiplier la mise en place de groupe de besoins où sont brassés les élèves de Segpa avec les autres élèves.
7. Multiplier la mise en place de projets où sont brassées les classes de Segpa avec les autres classes.
8. Augmenter la participation des PLC à l'enseignement auprès des élèves de Segpa.
9. Proposer l'utilisation des salles situées dans le « bâtiment Segpa » à tous les enseignants du collège.
10. Mettre en place une LV2 dès la 5^e pour les élèves de Segpa.
11. Participation des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel aux équipes disciplinaires de l'EPL.

2°) Inscrire les ressources et compétences de la Segpa au sein de l'EPL

Enjeux

1. Inscrire les élèves de Segpa dans la population des élèves à BEP à l'échelle d'un établissement.
2. Mutualiser les ressources de l'EPL pour accompagner les élèves à BEP.

Leviers

1. Mettre en place des groupes de besoins en lien avec les apprentissages fondamentaux (lecture, compréhension, etc.) pour tous les élèves du collège.
2. Mettre en place des modules parcours avenir pour les élèves de 3e « ordinaire » se dirigeant vers une formation professionnelle, animé par les PLP de la Segpa et utilisation des plateaux techniques.
3. Multiplier les inclusions individuelles des élèves de Segpa dans les classes ordinaires selon des parcours d'élèves définis.
4. Proposer un accompagnement spécifique en direction du DNB.
5. Création d'un service expérimental d'accompagnement des élèves à BEP au sein de l'EPL.

3°) Expérimenter un service dédié au parcours inclusif tout au long de la scolarité.

Enjeux

1. Permettre aux élèves à BEP de suivre une scolarisation dans un environnement normé (école, EPLE)
2. Structurer un accompagnement des élèves à BEP sur toute la durée de leur scolarité.
3. Evaluer et faire évoluer l'accompagnement au plus près des BEP tout au long de la scolarité.
4. Mutualiser les ressources spécialisées dans l'accompagnement des élèves à BEP à l'échelle d'un territoire.
5. Considérer l'accompagnement des élèves à BEP comme une réflexion professionnelle spécifique.

Définition

Service autonome en charge d'un territoire, constitué d'un réseau de professionnels de l'enseignement et de l'éducation, permettant d'accompagner les enseignants, les écoles et EPLE dans la prise en compte pédagogique des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Fonctionnement

Schéma de fonctionnement :

1. Sollicitation du service par les établissements et écoles.
2. Traitement des demandes par les membres permanents.
3. Organisation des équipes éducatives et des ESS : convocations des membres identifiés (enseignant-s de l'élève, famille de l'élève, enseignant référent, enseignants spécialisés, psy-EN, membre d'un ESMS)
 - a) Identification factuelle des problématiques et des BEP
 - b) Elaboration des réponses pédagogiques et éducatives : quels accompagnements ?
 - c) Détermination d'un calendrier
4. Bilan, par l'enseignant responsable de l'élève, de l'efficacité de l'accompagnement :
 - a) Poursuite de l'accompagnement
 - b) Evolution de l'accompagnement : à effectuer en lien avec le service
 - c) Arrêt de l'accompagnement : à effectuer en lien avec le service

Missions

Le service aurait pour mission :

- Permettre d'identifier les BEP des élèves.
- Accompagner les écoles et EPLE dans la prise en compte des élèves à BEP.
- Accompagner les enseignants à prendre en compte, au quotidien, les élèves à BEP.
- Proposer des accompagnements pédagogiques et éducatifs permettant aux élèves de poursuivre leur scolarité dans un environnement normé.
- Proposer des accompagnements pédagogiques et éducatifs permettant aux élèves à BEP de rester en lien avec un environnement scolaire normé.
- Initier et faciliter la constitution des dossiers de reconnaissance d'une pathologie ou d'une déficience (Mdp ou PAP).
- Permettre une évolution des accompagnements pédagogiques et éducatifs
- Assurer le suivi des accompagnements d'un établissement à l'autre : mémoire du parcours

Composition du service

Membres permanents :

- Pilotage par un directeur adjoint chargé de Segpa du territoire.
- Un secrétariat à mi-temps

Membres partenaires :

- Enseignants spécialisés du 1^{er} et du 2nd degré.
- ERSEH
- Psy-EN du 1^{er} et du 2nd degré.
- Médecin scolaire
- Infirmier-e scolaire
- Membres de chaque ESMS du territoire concerné.

Rémunération

Pour les membres de l'éducation nationale, les missions du service seraient assurées en parallèle des missions initiales de chacun des membres. La gratification peut prendre deux formes :

- Décharge partielle du temps de service de l'agent
- Compensation financière par l'octroi d'une NBI, d'une BI ou d'IMP